
Le 11 mai 2020

ENQUÊTE SUR L'ÉCLOSION DE COVID-19 À CALGARY

Signaux d'alarme à Calgary

Vendredi dernier, l'autorité locale de santé publique a déclaré qu'il y avait éclosion de COVID-19 à l'établissement de traitement du courrier de Calgary. Depuis le 20 avril, six cas ont été confirmés.

La Société canadienne des postes et l'agence de santé publique de l'Alberta ont affirmé qu'elles ne croyaient pas qu'il y ait eu propagation du virus dans le lieu de travail et soutiennent qu'il n'est pas nécessaire de soumettre les membres asymptomatiques à un test avant leur retour au travail.

Cependant, vous savez qu'il ne s'agit pas simplement de savoir si les membres sont en sécurité et en santé. Il s'agit aussi de trouver des moyens de garantir qu'ils le sont.

Le STTP réclame de plus grandes précautions

Cette situation a porté au premier plan les préoccupations que nous avons depuis plusieurs semaines au sujet des cas confirmés survenus dans d'autres installations postales. Dans bien des cas, la Société canadienne des postes et les autorités locales de santé publique n'ont pas invité les comités locaux mixtes de santé et de sécurité (CLMSS) et le Comité national mixte de santé et de sécurité à participer pleinement aux enquêtes menées en réponse aux cas d'infection. Selon toute vraisemblance, les enquêtes et les recommandations ne sont pas toujours documentées par écrit ni dûment partagées avec le Syndicat.

La section locale de Calgary a mené sa propre enquête et a informé le bureau régional et le bureau national des résultats. La santé et la sécurité des travailleurs et travailleuses nous préoccupent au plus haut point. C'est pourquoi nos conventions collectives comportent des dispositions accordant aux comités mixtes de santé et de sécurité le droit de participer pleinement à tous les aspects de situations comme celle-ci.

La sécurité de nos membres au travail fait partie de nos responsabilités syndicales. Dans des circonstances exceptionnelles comme celles-ci, il importe encore plus que nous soyons mis au courant de tous les détails.

Obligations de la Société canadienne des postes

Postes Canada soutient que les mesures qu'elle a mises en place sont suffisantes pour assurer la sécurité de nos membres. Pour en être aussi confiant, le Syndicat a besoin de preuves et doit pouvoir s'acquitter de ses responsabilités.

Le STTP doit être en mesure de vous conseiller sur votre sécurité au travail. En ce qui concerne la situation à Calgary, nous n'avons pas assez de preuves pour confirmer ou non s'il y a eu propagation dans le lieu de travail. La Société canadienne des postes et l'agence de santé publique de l'Alberta n'ont pas respecté nos exigences en matière de consultation et de transparence.

Voici les mesures que le Syndicat a pris ou compte prendre à ce sujet :

- Nous avons expédié une lettre ouverte à Doug Ettinger qui comprend les revendications ci-dessous et lui avons demandé d'assumer ses responsabilités et de nous répondre aujourd'hui même.
- Nous avons demandé la tenue d'une réunion avec Patty Hajdu, ministre fédérale de la Santé, pour qu'elle veille à ce que les autorités locales de santé publique invitent les CLMSS à participer aux mesures d'intervention et aux enquêtes.
- Nous allons aussi informer le premier ministre du Canada de nos préoccupations par rapport à la situation et à la réponse du PDG, si elle n'est pas satisfaisante.

Dans les lieux de travail où il y a des cas confirmés de COVID-19, nous exigeons :



- la participation des CLMSS à toutes les étapes des mesures d'intervention et des enquêtes, comme le prévoient nos conventions collectives;
- le développement d'outils de dépistage adéquats.

Le STTP est résolu à protéger les membres. Pour ce faire, nous tenons à participer pleinement à tous les égards et à obtenir toute l'information voulue. Les travailleuses et travailleurs de première ligne méritent le plus haut degré de précautions.

Solidarité,

Julee Sanderson
1^{ère} vice-présidente nationale

2019-2023 / Bulletin n° 133

/lg sepb 225
/mp scfp 1979

